



*Date de dépôt : 16 août 2022*

## **Rapport**

**de la commission des affaires communales, régionales et internationales chargée d'étudier la proposition de motion de Christian Zaugg, Jocelyne Haller, Olivier Baud : Relance des pourparlers entre l'Etat et la Ville concernant la Bibliothèque de Genève**

*Rapport de Emmanuel Deonna (page 4)*

## **Proposition de motion (2665-A)**

### **Relance des pourparlers entre l'Etat et la Ville concernant la Bibliothèque de Genève**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :

- que les pourparlers entre l'Etat et la Ville au sujet de la Bibliothèque de Genève ont été suspendus après le retrait du message culturel du Conseil d'Etat ;
- que la Bibliothèque de Genève, anciennement Bibliothèque publique et universitaire, sise depuis 1872 à la promenade des Bastions dans un périmètre connexe à Uni Bastions, est une institution d'importance régionale ;
- que cette institution est considérée comme un bien culturel suisse d'importance nationale ;
- que la Bibliothèque de Genève abrite plus de 2,5 millions de volumes ;
- que la rétroconversion du catalogue des œuvres est achevée ;
- que le peuple a accepté, le 19 mai 2019, l'initiative « Pour une politique culturelle cohérente à Genève » à 83,18% des voix ;
- que la Bibliothèque de Genève contient des collections patrimoniales (legs, dons, etc.) tout à fait exceptionnelles comprenant des manuscrits de Jean Calvin, Jean-Jacques Rousseau ou encore d'Horace-Bénédict de Saussure ;
- que le bâtiment qui n'est pas en bon état doit impérativement être rénové ;
- que la Bibliothèque de Genève accueille un très grand nombre d'étudiantes et étudiants de la faculté des lettres (67%) ;
- que le budget de fonctionnement de cette institution excède les capacités de la seule Ville de Genève (15,3 millions de charges et 1,5 million de revenus) ;
- que la Bibliothèque de Genève fonctionne, dans les faits, comme une bibliothèque universitaire ;
- que l'intérêt général devrait conduire l'Etat et la Ville à reprendre les pourparlers abandonnés en vue d'obtenir un modus vivendi au sujet de la Bibliothèque de Genève,

invite le Conseil d'Etat

- à reprendre la discussion abandonnée au sujet de l'avenir de la Bibliothèque de Genève et de sa congruence avec la Bibliothèque universitaire ;
- à intervenir auprès de la Ville de Genève pour s'assurer que les travaux indispensables pour rénover et sécuriser les bâtiments abritant les collections vont être entrepris sans tarder ;
- à déterminer la répartition des charges entre la Ville de Genève et le canton concernant le budget de fonctionnement de la Bibliothèque de Genève, compte tenu de son utilité pour l'Université de Genève, et de faire rapport au Grand Conseil sur ce point.

## Rapport de Emmanuel Deonna

Cet objet a été traité par la commission des affaires communales, régionales et internationales du Grand Conseil lors de ses séances des 18 janvier, 7 juin et 14 juin 2022. Le procès-verbal a été tenu par M. Christophe Vuilleumier. Qu'il soit remercié pour son travail.

**Lors de sa séance du 18 janvier 2022, la CACRI a effectué une visite de la Bibliothèque de Genève (BGE).** *La visite s'est effectuée en présence de M. Frédéric Sardet, directeur, et de M<sup>me</sup> Nelly Cauliez, conseillère en conservation du patrimoine.*

M. Sami Kanaan, conseiller administratif de la Ville de Genève chargé de la culture et de la transition numérique, accueille la commission au sein de la BGE en observant que cette institution est un trésor méconnu dont l'influence s'étend bien au-delà des frontières cantonales. Les bibliothèques de cette nature sont cantonales dans le reste de la Suisse. L'état du bâtiment représente un véritable défi. Un crédit d'étude est en cours de rédaction pour être présenté devant le Conseil municipal de la Ville de Genève. Les risques imposent maintenant de déplacer les collections les plus précieuses, ce de manière temporaire. M. Thierry Apothéloz, conseiller d'Etat chargé de la cohésion sociale, est venu également visiter la BGE et a été convaincu par l'urgence de la situation, et un partenariat entre la Ville et le canton est maintenant sérieusement envisagé.

Enfin, le dépôt légal, qui est une particularité genevoise et qui dépend du canton, est délégué à la BGE qui gère cette activité depuis des années, mais qui est confrontée à un nouveau défi, soit le dépôt légal numérique.

### **La commission procède à la visite de la BGE.**

M. Sardet souligne que la commission se trouve dans la zone attractive du bâtiment, le secteur public qui abritait jadis les armoires à fiches permettant de mener des recherches bibliographiques. Ces fiches sont devenues un outil désuet puisque les inventaires ont été informatisés. Cet espace sert donc depuis 2019 à l'accueil du public, à la consultation et à des manifestations occasionnelles.

*La commission se rend au rez-de-chaussée, dans le magasin des imprimés précieux.*

M<sup>me</sup> Cauliez indique que la BGE abrite de très nombreuses collections d'imprimés, d'affiches, etc. (hébergées au sein du centre d'iconographie de Genève), et possède un fonds musical ainsi qu'un fonds spécifique à Voltaire aux Délices. Le bâtiment de la BGE date de 1873. Il a été remanié à maintes reprises, notamment pour multiplier les niveaux dans le but de gagner de la place de stockage. Le magasin dans lequel se trouve la commission représente une surface de stockage de 2000 mètres linéaires, l'ensemble de la BGE proposant une surface de 75 kilomètres linéaires. Les structures métalliques autoportantes ont une résistance au feu de 15 minutes. Le bâtiment ne possède pas de climatisation ni de ventilation. Le réseau électrique de la BGE a été modifié et étendu tout au long des années. Il présente maintenant 11 générations de réseau. L'électricité du bâtiment est l'un des points faibles relevés par les audits qui ont été menés.

Un député MCG demande s'il y a un système anti-incendie.

M<sup>me</sup> Cauliez répond qu'il y a des détecteurs reliés au SIS, des extincteurs et un plan d'urgence.

Un député UDC observe qu'une intervention avec de l'eau n'est pas possible compte tenu de la présence des livres.

M<sup>me</sup> Cauliez confirme ses propos.

Le président observe que la valeur patrimoniale de ces collections est inestimable au sens propre du terme, mais il se demande tout de même quelle est la valeur vénale des collections, ou du moins les valeurs d'assurance.

M<sup>me</sup> Cauliez répond que la police d'assurance se monte à 1,4 milliard de francs. Elle observe que si le niveau 2 devait brûler, il serait question d'une perte estimée par les assurances à hauteur de 400 millions.

Le président estime que l'état du bâtiment impacte inévitablement les montants de la police d'assurance.

M<sup>me</sup> Cauliez acquiesce.

La commission visite ensuite les étages. Un seul escalier dessert ces derniers. Il est étroit et très emprunté par le personnel puisque l'ascenseur est toujours utilisé pour déplacer les livres sollicités par le bureau du prêt et les lecteurs.

*Niveau -1 :*

M<sup>me</sup> Cauliez mentionne que cet étage est représentatif, en observant que le bâtiment possède encore quatre étages en dessous. Elle explique alors que la BGE accumule des ouvrages tous les ans, même si un tri est opéré. Elle

montre un tableau électrique en usage en signalant que les fils électriques sont en tissu, les risques étant ainsi très importants. Elle mentionne par ailleurs que des canalisations passent au-dessus des collections abritées dans les travées et que des gouttières ont été installées aux jointures des tuyaux pour prévenir les inondations, ce qui arrive une à deux fois par année. Elle remarque enfin que les voûtes du magasin ont été partiellement détruites pour loger les rayonnages des bibliothèques.

*Niveau -3 :*

M<sup>me</sup> Cauliez mentionne que les collections majeures sont disséminées dans l'ensemble du bâtiment.

Elle mène alors la commission dans une cave voûtée en pierre en mentionnant que ce local n'était à l'origine pas un magasin et qu'il ne correspond pas aux normes. Elle observe que les conditions climatiques sont toutefois très stables dans cet espace.

*Niveau +4 :*

M<sup>me</sup> Cauliez déclare que cet étage est difficilement accessible et qu'il y fait très chaud en été. Elle ajoute que ce niveau abrite des collections comme celle de la SHAG (Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève), pour lesquelles il a fallu « conquérir » de nouveaux espaces, raison de l'installation de travées de bibliothèques dans cette galerie. Elle observe, cela étant, que les travées sont en bois, ce qui représente une charge thermique très importante et qu'ici également le bâtiment a été abîmé pour installer ces rayonnages.

Le président se demande si la BGE peut encore accueillir de nouvelles collections.

M. Sardet acquiesce. Cependant, cela représente selon lui un défi. Il observe que le potentiel du bâtiment a été complètement utilisé. Il ajoute que ce sont surtout les espaces dédiés aux collections iconographiques qui sont fermés à présent, puisque le bâtiment – qui n'est pourtant pas si vieux – est humide. Ainsi, il n'est pas possible d'utiliser les espaces restants sans que les collections soient altérées.

Le président observe ensuite que tous les livres ne sont pas conservés.

M<sup>me</sup> Cauliez confirme, en mentionnant que la BGE possède une politique d'acquisition et qu'un tri est donc opéré. Elle signale ensuite que la BGE abrite également de nombreuses personnes, des lecteurs et du personnel. Ce mélange démultiplie d'autant plus les risques.

Le député MCG observe que les conditions de travail du personnel sont particulièrement pénibles.

M<sup>me</sup> Cauliez acquiesce et déclare que c'est la raison pour laquelle des tournus sont effectués pour la recherche d'ouvrages dans les magasins.

Un député UDC demande comment se font les prêts de livres.

M<sup>me</sup> Cauliez répond que les lecteurs adressent leur demande au bureau du prêt dont le personnel va chercher les livres dans les magasins. Elle ajoute que certains livres peuvent être emportés à domicile alors que d'autres ne peuvent être que consultés sur place, dans la salle de lecture.

Le député UDC demande s'il est possible de photographier les livres.

M<sup>me</sup> Cauliez répond que cela dépend des ouvrages.

*Salle Sénebier :*

M. Sardet explique que cet espace est la salle de consultation des manuscrits. Il ajoute que les conservateurs ont préparé plusieurs œuvres à l'attention des députés afin de montrer la nature des collections.

Un conservateur mentionne alors que la BGE abrite 150 000 volumes antérieurs à 1850, auxquels viennent s'ajouter les ouvrages de bibliophilie. La BGE est l'héritière de la bibliothèque que Calvin avait créée au XVI<sup>e</sup> siècle. Il montre ensuite cinq œuvres :

- Une bible genevoise du XVI<sup>e</sup> siècle aux armes d'Henri IV, de marocain rouge travaillé au mascaron et dont la tranche est « antiquée » et martelée.
- Un ouvrage de Sir William Rowan Hamilton portant sur la vulcanologie, datant du XIX<sup>e</sup> siècle.
- Une reliure du XVI<sup>e</sup> siècle.
- Un Cantique des cantiques du XX<sup>e</sup> siècle réalisé par un relieur d'art et dont le tirage est limité.
- Un Minuscule élaboré avec de la marqueterie par le célèbre Jean-Luc Honegger.

Une conservatrice montre également :

- Un papyrus ptolémaïque du III<sup>e</sup> siècle av. J.-C., en écriture démotique.
- Un manuscrit enluminé du XIV<sup>e</sup> siècle provenant de Rouen ayant appartenu à Amy Lullin.
- Un manuscrit de Jean-Jacques Rousseau.
- Un manuscrit d'Henry Dunant sur la création de la Croix-Rouge
- Un ouvrage de Gérald Cramer illustré par le peintre Miró.
- Une affiche de Nicolas Bouvier des Chroniques japonaises.

### *La commission réintègre la salle de réunion.*

Le président remercie M. Sardet et ses collaborateurs pour cette visite. Il mentionne que le but était de se rendre compte de la situation. Il rappelle alors que le Conseil d'Etat devrait présenter le résultat des arbitrages inhérents à l'IN 167 prochainement.

### **Discussion**

Un député du Centre déclare qu'il serait intéressant de savoir dans quelle direction la Ville de Genève souhaite aller, et quelle est sa programmation en termes de numérisation, d'accessibilité et de sécurité.

M. Sardet répond que la volonté politique qui est de réformer le bâtiment a fait l'objet de plusieurs démarches avec une proposition en 2012 qui avait été refusée par le Conseil municipal. Il ajoute que des audits de sécurité ont ensuite été réalisés, permettant d'étayer un dossier sérieux sur la situation et les risques que présente le bâtiment. En 2018, le Conseil municipal a voté une préétude visant à déterminer un concept général, une préétude qui permet à présent de présenter un crédit d'étude au Conseil municipal fondé sur l'idée de libérer le bâtiment de ses collections – puisqu'une rénovation implique de sortir les collections – qui s'accumulent depuis 1905. En termes d'emprise, l'exercice est arrivé à son terme. Il ajoute qu'il est également question de réunir les différentes équipes, soit le CIG, la Bibliothèque musicale qui possède un patrimoine important et la BGE. Il mentionne que cela permettrait de rassembler les forces et de valoriser les surfaces publiques en restituant les volumétries des années 1930. Il observe que la densification du bâtiment a commencé en 1936. Il ajoute que la démarche permettrait de restituer au bâtiment ses qualités architecturales, ce qui est débattu devant la CMNS qui est favorable à cette idée. Mais il déclare que sortir plus d'un million de livres nécessite des espaces d'accueil. Il convient donc d'envisager une annexe pour abriter ces ouvrages et accueillir les livres du dépôt légal. Des privés proposent également des archives de société, de famille, d'éditeurs, etc. Il n'est pas question d'arrêter la collecte. Il précise que l'intérêt se porte également sur les ateliers de créateurs genevois.

Il rappelle par ailleurs que la proximité de l'université permet également de nourrir les recherches qui ne vont pas s'arrêter. Il indique que la réflexion s'est donc portée sur des dépôts à Genève, dans la région lémanique, voire à Lucerne. Cependant, le scénario qui a été arrêté est de construire un dépôt sur le site entre l'aile Jura et la BGE avec des circulations souterraines. Il déclare que le concours d'architecture est en cours de rédaction. Il rappelle par ailleurs que les modalités de financement sont également en cours de

discussion, l'enveloppe pour la rénovation et la construction du dépôt se montant à 120 millions de francs.

Un député d'Ensemble à Gauche déclare que les collections patrimoniales de la BGE excèdent largement la seule Ville de Genève. Il se demande ce que deviendra la BGE une fois restaurée et si les surfaces en sous-sol seront exploitées. Il se demande également ce qu'il en est du crédit d'étude. Il se demande en outre si la réflexion porte sur la gestion future de ce patrimoine, peut-être par le biais d'une fondation.

M. Sardet ignore le volume du crédit d'étude. Il déclare qu'il n'y a pas de reprise en sous-œuvre prévue. Il ajoute que la moitié de la surface disponible sera offerte au public, le reste étant utilisé pour les équipes techniques, pour la restauration des documents, ou les bureaux. Il observe que la préétude s'est basée sur une surface de 12 m<sup>2</sup> par personne. Il rappelle que la BGE n'est pas un musée et demeure un centre de documentation sans être pour autant une bibliothèque publique. Il ajoute que l'institution doit rester axée sur la recherche et l'université, mais il mentionne qu'il convient aussi de développer l'accueil au public. Il précise qu'une enquête qualitative a été lancée pour imaginer des actions de type social et citoyen à l'égard de diverses communautés.

M. Sardet indique que le dépôt sera définitif pour les collections précieuses avec une réserve d'accueil de 30 ans. Il mentionne qu'il n'est pas possible d'aller au-delà, ce d'autant plus que le monde change très rapidement. Il pense qu'un stockage pensé pour 30 ans semble raisonnable. Il signale que le plus cher en fin de compte relève de l'ingénierie et du structurel. Quant à la gestion de la BGE et son devenir, il rappelle que c'est un serpent de mer comme d'aucuns le savent, et il mentionne devoir rester sur la réserve puisque c'est M. Kanaan qui mène ce dossier. Il observe que les relations entre les personnes, notamment avec M. Apothéloz, sont excellentes. Il déclare qu'il faut faire reconnaître la dimension patrimoniale de la BGE et son influence internationale pour convaincre de cette réalité. Il ajoute que la rénovation de l'institution permet également de revoir certains aspects. Il précise avoir ainsi créé un poste de médiateur.

Un député socialiste signale que les Archives d'Etat de Genève (ci-après : AEG) vont déménager et il se demande si la BGE pourrait entreposer certains documents dans le futur Hôtel des Archives.

M. Sardet répond que cette question a été débattue et il mentionne qu'il s'est avéré que les tempos constructifs et les volumétries ne permettent pas cette option. Il ajoute que c'est la raison pour laquelle un prestataire privé a été approché pour déposer 150 000 livres. Il indique que ce volume est très

lourd. Il signale qu'à Dorigny, ce sont 100 kilomètres linéaires qui sont ajoutés, un projet colossal.

Le député socialiste demande quelle est la capacité de stockage du futur Hôtel des Archives.

M. Sardet l'ignore, et mentionne qu'il s'agit d'une autre administration. Il déclare avoir également sollicité le MAH pour des dépôts, mais le MAH recherche également des lieux de stockage.

Un autre député socialiste demande comment différencier les collections qui sont destinées aux AEG, aux Archives de la Ville de Genève (ci-après : AVG) ou à la BGE.

M. Sardet répond que les AEG ont pour mission d'abriter les documents de l'administration cantonale, les archives municipales s'occupant des documents de l'administration municipale. Il ajoute que les unes et les autres abritent évidemment des archives privées. Cependant, c'est la BGE qui récolte normalement les archives privées. Il ajoute que l'université a repris, pour sa part, les archives des professeurs.

Le député socialiste observe que les frontières entre ces diverses institutions sont donc fluctuantes.

M. Sardet acquiesce et ajoute que la BGE discute avec le Musée de l'Élysée pour les fonds photographiques, en mentionnant qu'il est inutile d'ouvrir des guerres. Il déclare que les collaborations sont donc efficaces et permettent par exemple de déterminer qui conserve une collection papier et qui conserve une collection numérique.

Le président demande si le nombre d'ouvrages physiques va diminuer.

M. Sardet répond que c'est l'inverse et que les publications explosent. Il évoque alors la bande dessinée. La production s'est multipliée par 5 en 20 ans. Le livre résiste très bien. Les livres se sont très bien vendus pendant le covid. L'enjeu concerne le dépôt légal qui date des années 1960. Il explique que le défi relève de la conservation des documents numériques natifs, mais que les moyens sont inexistants. Il remarque que cet aspect touche toute la littérature grise, ce que le covid a encouragé. Cette masse de documents reflète notre société. Il serait donc très ennuyeux de ne plus pouvoir conserver cette littérature passée récemment au numérique. Ce sont les droits associés aux produits numériques qui risquent de poser des problèmes tôt ou tard, notamment sous l'angle de l'hébergement.

Le président remercie M. Sardet.

**Dans sa séance du 7 juin 2022**, la CACRI a évoqué la motion M 2665 : Relance des pourparlers entre l'Etat et la Ville de Genève concernant la Bibliothèque de Genève lors de sa séance du 16 août 2022. Elle a abordé ce point conjointement avec la M 2648 : Financement du Grand Théâtre – relance des pourparlers entre l'Etat et la Ville de Genève<sup>1</sup> et la M 2649 : Financement du budget de fonctionnement de la Nouvelle Comédie – relance des pourparlers entre l'Etat et la Ville de Genève<sup>2</sup>.

Selon un député d'Ensemble à Gauche, il n'est pas possible de passer sous silence le vote de 84% des citoyens. L'initiative 167 invitait l'Etat à participer en bonne et due forme au financement de certaines institutions. Certaines institutions émergent, notamment le Grand Théâtre qui est l'une des dix plus grandes scènes d'Europe. Il rappelle que l'Opéra Bastille n'est pas financé par la Ville de Paris. Il ajoute qu'il en va de même de la Comédie. Le Grand Conseil a fait un effort très important en payant la moitié de la construction. Quant à la Bibliothèque de Genève que la commission a visitée et qui conserve des documents inestimables, il remarque que ce ne sont pas des extincteurs qui permettront d'éteindre un incendie. Il rappelle que cette bibliothèque était la Bibliothèque universitaire. Il indique qu'il serait possible d'ajouter d'autres institutions comme le Théâtre de Carouge dont la portée pourrait être considérée comme cantonale. Il observe qu'une autre institution va bientôt également émerger, le MAH dont le budget est colossal.

La Ville a fait preuve d'ouverture en mentionnant que la discussion est ouverte à l'égard de l'opéra. Il précise qu'il est incroyable que l'Etat ne participe qu'à hauteur de 180 000 francs au fonctionnement de cette institution. Il est nécessaire selon lui de faire un effort pour la Bibliothèque de Genève dont le crédit de rénovation est très important en plus du budget envisagé pour son extension.

M. Bernard Favre, secrétaire général adjoint du département de la cohésion sociale, déclare qu'un avant-projet de loi avait été mis en consultation pour la mise en œuvre de l'IN 167. Cet avant-projet de loi demande une stratégie de cofinancement qui n'implique pas forcément plus de dépenses au vu des mécanismes de délégation de tâches de la loi sur la répartition des tâches. Il n'a pas les caractéristiques de la loi actuelle puisqu'il ne désigne pas les institutions concernées. Des tendances se dégagent des consultations. Elles vont dans le sens d'une identification des

---

<sup>1</sup> <https://ge.ch/grandconseil/data/texte/M02648.pdf>

<sup>2</sup> <https://ge.ch/grandconseil/data/texte/M02649.pdf>

institutions financées. La stratégie de cofinancement est donc en cours de négociation. Le département est préoccupé depuis longtemps par la situation de la bibliothèque de Genève et le défaut d'entretien du bâtiment dont la responsabilité relève de la Ville de Genève. Un projet de refonte de ce bâtiment est nécessaire.

Sinon, cette situation pourrait se révéler constituer un problème disciplinaire. Ne pas entretenir un bâtiment aussi important pourrait être considéré comme un défaut d'entretien de la part de la Ville de Genève. Il rappelle que la Fondation Bodmer avait soumis une demande à la Loterie romande pour remplacer une partie des réseaux électriques de son bâtiment qui étaient encore en fils de soie.

La Loterie romande avait demandé à la Fondation d'engager une réflexion plus en profondeur, ce qu'elle a fait et ce qui a entraîné une refonte du bâtiment avec un soutien de la commune de 500 000 francs. Cela étant, il répète que le Conseil d'Etat est attentif à la situation. Les discussions ont commencé.

Par ailleurs, le nouvel Hôtel des Archives est en cours de construction. Le canton est prêt à réfléchir à la responsabilité du dépôt légal en le déplaçant au sein des Archives. Enfin, ces négociations devraient se terminer à la fin de cet été et devraient aboutir à une seconde mouture du projet de loi.

Un député PLR déclare que l'on ne peut que partiellement adhérer à l'opinion exprimée par le député d'Ensemble à Gauche, compte tenu de l'importance des monuments en question. Cela fait onze ans qu'il a quitté ses fonctions. L'Herbier du Jardin botanique et la Bibliothèque de Genève ont toujours été une source de préoccupation majeure pour les services d'incendie et de secours. L'urgence de la situation a été mentionnée à plusieurs reprises aux magistrats. Le nécessaire a été entrepris pour l'Herbier. Mais tel n'est pas le cas pour la Bibliothèque de Genève qui se trouve dans une situation catastrophique. Cela étant, de son point de vue, si le canton doit intervenir, il ne doit pas se substituer à la Ville de Genève qui n'a pas honoré ses responsabilités.

Un député PDC remercie les auteurs des trois motions. Il comprend l'ampleur de la tâche pour la mise en œuvre de l'IN 167. Cela étant, il déclare que la commission a fait un constat au sein de la Bibliothèque de Genève. Selon lui, le canton a une part de responsabilité, ne fût-ce que par le biais du Dépôt légal. Il ajoute qu'il faut voter cet objet puisque ce patrimoine est en danger. Il estime par ailleurs qu'il est nécessaire de moderniser l'accessibilité aux informations en créant un portail numérique pour les chercheurs. Il ajoute avoir été frappé par l'existence d'une commission d'acquisition qui définit

les stratégies d'acquisition. Il ne pense qu'il soit possible de laisser cet aspect uniquement entre les mains de la Ville de Genève. Selon lui, le canton doit pouvoir donner son avis sur la stratégie du Dépôt légal. Il répète qu'il en va de son devoir parlementaire de rappeler au Conseil d'Etat que la situation de la Bibliothèque de Genève relève de l'urgence.

Un député socialiste déclare être reconnaissant envers le motionnaire d'Ensemble à Gauche pour le travail effectué sur les trois institutions d'importance cantonale. Il ajoute avoir la même impression que le député du Centre à l'égard de la Bibliothèque de Genève. Le personnel est très compétent. Cependant, les enjeux de sécurité sont majeurs tant pour les collections que pour le personnel. Il rappelle qu'en 1905, il y avait 75 000 volumes au sein de cette bibliothèque alors qu'à présent, celle-ci abrite 1,5 million de livres. Cette bibliothèque est très importante pour le canton, car ses collections rayonnent de manière internationale. Il été frappé d'entendre de la part du directeur de la BGE que les réponses qui lui sont faites de la part des Archives d'Etat sont laconiques en matière d'espaces à disposition. Le RD 1464 sur les archives publiques a été renvoyé à la CACRI. Il pense qu'il faut demander au Conseil d'Etat quelles sont les responsabilités du canton inhérentes aux archives publiques et quelles sont les raisons pour lesquelles il existe un manque de concertation entre les institutions. Il évoque ensuite les négociations citées par M. Favre. Il remarque que le résumé qui en a été fait à la CACRI était très succinct. Il aimerait en entendre un peu plus de la part du magistrat ou de la secrétaire générale adjointe en charge de ce dossier. Il rappelle à son tour que l'initiative 167 a été votée à une écrasante majorité par la population et qu'il convient de l'appliquer.

Un député PLR rappelle avoir conduit la visite au sein de la Bibliothèque de Genève en tant que président de la commission. Il remarque que l'argument avancé par la Ville de Genève, qui prétend ne pas avoir le temps de s'en occuper ni les ressources, n'est pas tenable. Il ajoute que, lorsqu'un incendie aura détruit ces collections, ce sera trop tard. Il se demande s'il ne faudrait pas placer la Ville de Genève sous tutelle dans ce dossier, comme dans d'autres, et il remarque que, si rien n'est fait d'ici quelques semaines, le parlement devra prendre ses responsabilités.

Un député PLR propose d'attendre les résultats de la consultation du PL pour embrayer sur le sujet qui est urgent. Concernant la Bibliothèque de Genève, il remarque que la responsabilité de l'exécutif et du Conseil municipal de la Ville de Genève est évidente, et il rappelle que, cas échéant, le Conseil d'Etat est responsable et peut obliger la Ville à intervenir. Il rappelle également que le fonds intercommunal qui a été utilisé pour le Grand

Théâtre peut être utilisé si la Ville n'a pas les moyens d'intervenir. Il remarque également que, si les montants sont trop importants, le canton pourra encore se positionner. Il pense, cela étant, qu'il serait important de faire savoir au magistrat que la commission est en colère à l'égard de la situation de la Bibliothèque de Genève. Il serait envisageable selon lui de faire une injonction au Conseil administratif de la Ville de Genève.

M. Favre répond ne pas être directement impliqué dans ce dossier et ne pas pouvoir préciser les échéances. Il propose donc de revenir lors d'une prochaine séance pour faire un point de situation. Selon lui, il y a deux temporalités distinctes, celle concernant la stratégie de cofinancement, et le débat plus urgent sur la sécurisation des collections de la Bibliothèque de Genève.

Le député du Centre estime qu'il faut se déterminer maintenant sur la motion portant sur la Bibliothèque de Genève puisque le but est de démontrer au Conseil d'Etat qu'il y a une problématique et une urgence. Une unanimité de la commission sur ce sujet serait d'après lui souhaitable.

Le président rappelle que le délai des motions portant sur le Grand Théâtre et la Comédie arrive à échéance le 25 juin et celui de la motion sur la Bibliothèque de Genève, le 27 août. Il ajoute qu'il reste donc trois séances avant les vacances d'été.

Le député d'Ensemble à Gauche souligne que l'objet le plus important est bien celui concernant la Bibliothèque de Genève. Il rappelle qu'il s'agit d'une motion qui peut être amendée et qui peut contenir une invite sommant la Ville de Genève de démarrer des travaux. Il pense qu'il faut envoyer un signal et manifester une préoccupation. Il propose donc de voter cette motion. Il comprend que les deux autres objets ne sont pas encore aboutis aux yeux de certains. Il signale en outre que M. Apothéloz estime que ces trois motions sont conformes avec son projet de loi, bien que le fait de nommer certaines institutions le gêne quelque peu.

Le président entend que les commissaires souhaitent avancer rapidement, mais qu'une semaine de plus permettrait d'avoir un retour de M. Apothéloz ou de recevoir d'éventuels amendements. Il demande si la secrétaire générale adjointe pourrait être entendue la semaine prochaine.

M. Favre répond qu'il relaiera la demande de la commission à la secrétaire générale adjointe.

Un député PLR pense que cette motion doit être votée, mais doit être amendée pour ne pas diluer les responsabilités. Il estime qu'il faut sauver ces collections et pointer les responsabilités.

Le président remarque que plusieurs commissaires pourraient se mettre d'accord pour rédiger cet amendement.

Un député S propose de collaborer avec le député PLR à cet égard.

Le secrétaire général adjoint tient à remercier la commission pour le temps investi et le résultat sur le PL 13090 – Projet de loi modifiant la loi sur la répartition des tâches entre les communes et le canton (1<sup>er</sup> train) (LRT-1).

**Dans sa séance du 14 juin 2022**, la CACRI a évoqué la M 2665 pour la dernière fois. La discussion a une nouvelle fois eu lieu en même temps que celle portant sur les motions M 2648 et M 2649.

*La CACRI a procédé à l'audition de M<sup>me</sup> Christine Hislair Kammermann, secrétaire générale du département de la cohésion sociale.*

M<sup>me</sup> Hislair Kammermann est la présidente du groupe de travail qui prépare la documentation du comité de pilotage chargé d'établir la stratégie de cofinancement de la création artistique et des institutions culturelles. La consultation concernant l'avant-projet de loi sur la culture a pris fin le 31 mai. En parallèle, le Conseil d'Etat a constitué le comité de pilotage susmentionné, lequel est composé de l'Association des communes genevoises (ACG), par le biais de son président, la Ville de Genève avec deux conseillers administratifs, MM. Sami Kanaan et Alfonso Gomez, respectivement chargés du département de la culture et de la transition numérique (DCTN) et du département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL). Le canton est représenté par M<sup>me</sup> Fontanet pour le département des finances et des ressources humaines (DF) et M. Apothéloz pour le département de la cohésion sociale (DCS). M. Apothéloz préside le comité de pilotage. La préparation des travaux du comité de pilotage est assurée par un groupe de travail opérationnel constitué de collaborateurs de la Ville, de l'ACG et du DCS, notamment de l'office cantonal de la culture et du sport (OCCS). L'objectif est de permettre au comité de pilotage d'avoir suffisamment d'éléments en main pour rendre un rapport aux entités qui le composent. Tant les travaux du comité de pilotage que les retours de la consultation contribueront à la finalisation du projet de loi, lequel devrait être déposé d'ici à fin novembre. Les travaux avancent bien, la collaboration est bonne et les échanges sont nourris et constructifs.

Le député d'Ensemble à Gauche constate, en tant que premier auteur de ces motions, après avoir bien lu le projet de loi, qu'il va dans le sens des motions présentées. Les principales institutions ne sont pas spécifiquement nommées. Il trouve cela dommage, car leur rayonnement va au-delà du canton.

M<sup>me</sup> Hislaire Kammermann prend note de cette remarque.

Le président demande s'il y a une stratégie de cofinancement.

M<sup>me</sup> Hislaire Kammermann répond que le but des travaux du comité de pilotage est d'établir cette stratégie, laquelle n'a pas encore été arrêtée et devra de surcroît être validée par le Conseil d'Etat, l'ACG et le Conseil administratif de la Ville de Genève. Elle précise toutefois que les trois entités concernées par les motions susmentionnées font bien l'objet d'échanges au sein du groupe de travail.

Le député d'Ensemble à Gauche souligne que la BGE est détentrice d'un patrimoine incroyable. Des problèmes de sécurité pour sa conservation ont été constatés. Selon lui, aucun crédit d'étude concernant cette question n'a été examiné au Conseil municipal. Il constate qu'un crédit de rénovation a été évoqué dans le groupe de pilotage. Ce dernier pourrait s'élever à 120 millions de francs.

M<sup>me</sup> Hislaire Kammermann répond que cette question n'a pas été évoquée, car les discussions en cours n'en sont qu'à leurs prémices. Elle prend note de la remarque concernant les problèmes de sécurité.

Le député du Centre souligne que la Bibliothèque de Genève, dans les faits, a un intérêt différencié et double, à la fois dans la culture mais aussi dans l'approche patrimoniale. Quand la loi est trop générale, cela prend plus de temps et le risque est d'être rattrapé par des réalités liées à la BGE. Il estime que l'Etat a aussi son mot à dire, car il est responsable des documents archivés. Il demande s'il y a une volonté de la part du canton d'aller plus vite avec la Bibliothèque de Genève qu'avec d'autres institutions.

M<sup>me</sup> Hislaire Kammermann répond que cette question lui semble de nature politique. La conservation des archives dépasse ses compétences et celle du groupe de travail, mais mérite en effet une attention particulière.

Le député du Centre souligne que les Archives d'Etat comportent un volet historique essentiellement scientifique en vue de la recherche. Les collections sont éparpillées à divers endroits du canton. Une réflexion doit avoir lieu par rapport à cette masse de documentation à disposition. La culture est souvent comprise comme un bien de loisirs (Grand Théâtre, Comédie). En l'occurrence, ici, il s'agit d'un axe culturel différent. Il faut voir si l'impulsion du Conseil d'Etat est de garder toutes ces entités éparpillées ou de les rassembler en un seul lieu.

M<sup>me</sup> Hislaire Kammermann prend également note de cette observation intéressante. Toutefois, cette question dépasse le cadre précis de la mission du groupe de travail.

Le député du Centre rappelle que la réalité genevoise comprend 45 communes. Cette réalité institutionnelle entraîne peut-être des doublons.

M<sup>me</sup> Hislaire Kammermann reconnaît que les archives ont un lien avec la culture. Cependant, à ce stade, elle n'a pas les compétences pour se hasarder sur ce sujet qui est hors de son domaine de compétence.

Un député socialiste demande s'il s'agit d'un avant-projet de loi ou d'un projet de loi et aimerait que M<sup>me</sup> Hislaire Kammermann précise son propos. Deuxièmement, il a noté que le rapport du comité de pilotage sera validé par les différentes instances le composant, dont l'ACG et le Conseil administratif de la Ville de Genève, et il aimerait savoir ce qu'il en est du Conseil d'Etat. En dernier lieu, il demande si la répartition des compétences entre le canton et les communes par rapport à des institutions telles que le Grand Théâtre, la Nouvelle Comédie ou la BGE peut évoluer.

M<sup>me</sup> Hislaire Kammermann répond qu'il faut privilégier la dénomination d'avant-projet de loi. Car le projet de loi n'a pas encore été formellement adopté par le Conseil d'Etat. Deuxièmement, le Conseil d'Etat devra également valider le rapport du comité de pilotage. Enfin, il faudra attendre les résultats des travaux du comité de pilotage pour connaître la réponse précise à la troisième question du député socialiste.

Le député d'Ensemble à Gauche souligne qu'il y a une particularité concernant le fonctionnement de la Bibliothèque de Genève. Auparavant, il s'agissait de la Bibliothèque publique et universitaire. Elle était liée à l'université. Ses salles étaient très utilisées par les étudiants, en particulier ceux de la faculté des lettres. Il faut garder à l'esprit la proximité avec l'université, d'un point de vue de l'utilisation et de la situation géographique. Dans ce cadre-là, il serait bien d'envisager un projet culturel entre la Ville de Genève et l'université, pour le fonctionnement futur de l'institution, pour quoi pas en envisageant la création d'une fondation dédiée.

M<sup>me</sup> Hislaire Kammermann est bien consciente du lien avec l'université, lequel sera certainement pris en compte dans le cadre de l'analyse globale qui devra être faite par les collectivités publiques.

Le député d'Ensemble à Gauche a reçu les comptes de la Ville. Un commentaire sous une photographie du Grand Théâtre a attiré son attention. Il se demande si cela laisse la porte ouverte à quelque chose d'autre concernant le Grand Théâtre, et si une solution pourrait être trouvée.

M<sup>me</sup> Hislaire Kammermann confirme que le Grand Théâtre fait bien l'objet d'échanges. Cependant, la décision finale sera d'ordre politique. A ce stade, le groupe de travail rassemble les éléments pour permettre aux représentants politiques de prendre des décisions de manière éclairée.

Le député socialiste revient sur le calendrier et demande pourquoi décembre 2022 serait un moment clef. Il y a une nouvelle législature en vue et, selon lui, il faudrait une position claire afin que les choses avancent.

M<sup>me</sup> Hislaire Kammermann précise que l'objectif actuel est de pouvoir finaliser le projet de loi et les travaux en cours pour novembre. C'est un enjeu très complexe, nécessitant une concertation tant avec les communes qu'avec les partenaires culturels. La mission du groupe de travail est d'apporter un soutien aux autorités politiques permettant le dépôt d'un projet de loi de qualité et rassembleur. Elle ajoute que, depuis le 1<sup>er</sup> mai, l'office cantonal de la culture et du sport est doté d'une nouvelle directrice générale dont l'aide est précieuse dans l'accompagnement de ces travaux.

Le député socialiste dit que les membres du Grand Conseil ont soutenu cette concertation et ces ateliers et sont favorables à ces consultations, de même que la commission de l'enseignement, de la culture et du sport qui a traité plusieurs objets liés à ce projet de loi. Il espère que ce dernier sera approuvé par le Grand Conseil avant la fin de la législature.

#### *Sortie de M<sup>me</sup> Hislaire Kammermann.*

Le président rappelle que la commission a reçu deux propositions d'amendement et pour information la proposition de crédit d'étude PR-1518 du Conseil administratif de la Ville de Genève.

Le député d'Ensemble à Gauche estime que l'idée de sanctionner la Ville de Genève n'est pas bonne, car elle a déjà déposé des crédits en 2012. Ces derniers ont été refusés par le Conseil municipal. Des travaux de sécurité ont été entrepris. En 2012, un crédit de rénovation de la Bibliothèque de Genève a été refusé. On ne peut pas affirmer que la Ville ne fait rien.

Un député PLR trouve positif qu'un député d'Ensemble à Gauche ait alerté la commission de la situation de la BGE afin que les collections soient dûment protégées. Les députés n'ont pas l'assurance aujourd'hui que les choses sont en ordre dix ans après la demande de crédits de 2012. Il faut que la commission donne un nouveau signal afin que le Conseil d'Etat se sente épaulé dans cette mission. S'il y a urgence, il faut que les travaux soient effectués. Si on considère que tout va bien, alors la motion n'a plus d'urgence en tant que telle. Le deuxième volet de l'amendement expose comment répartir la charge entre le canton et les locaux. Il faut amener les idées sans figer les points.

Le député d'Ensemble à Gauche reprend l'idée du premier amendement concernant deux problématiques : premièrement, le fait d'étudier la mise en place d'un portail numérique pour la recherche et, deuxièmement, la possibilité de participer au choix thématique d'acquisition. Au-delà, à ce

stade, trois motions se sont emparées du sujet. Deux d'entre elles entrent totalement dans la problématique du projet de loi. Par ailleurs, affirmer que cela peut attendre serait un signal très défavorable. Selon lui, on ne peut pas attendre encore dix ans que les choses bougent.

Le président estime qu'ils ne sont pas destinés à alourdir le texte. Le vrai problème est sécuritaire. Une demande de crédit a déjà été faite et refusée. La mauvaise isolation des toitures pour la conservation du patrimoine est à prendre en compte pour une réparation rapide.

Un député socialiste partage les propos du député du Centre. Plus vite on arrive à avoir un front large, mieux c'est. Concernant l'audition de ce jour, la BGE doit figurer dans cette loi sur la culture parmi les entités subventionnées. Il est bien de donner cette impulsion, car il est surpris que cela ne figure pas explicitement dans l'avant-projet de loi.

Le député du Centre ajoute que la répartition des charges entre la Ville et le canton est à mettre en avant.

Un autre député socialiste est du même avis que son collègue du même parti. On aimerait que la BGE fasse l'objet d'un soutien croisé de la Ville et du canton. Quand on parle d'examiner la répartition des charges, on sous-entend que la Ville doit en faire beaucoup plus, mais que le canton a aussi un rôle à jouer, financier, et un rôle global concernant les fonds d'acquisition. Il faudrait mentionner clairement que les invites qu'on garde sont celles de l'ensemble de la commission.

Un député PLR peine un peu avec la démarche d'un de ses homologues socialistes. Il est pour rédiger la motion afin d'influencer le Conseil d'Etat dans la proposition de texte de loi d'ici à la fin de l'année. Il sera toujours possible d'amender le texte finalisé.

Une députée Verte pose la question de savoir pourquoi ne pas commencer par la répartition des charges avant d'intervenir auprès de la Ville de Genève pour assurer les travaux indispensables. On a besoin d'un budget de fonctionnement.

D'après le député PLR, le problème est à prendre sous l'angle de la temporalité. Le plus urgent est de sauver les collections d'un point de vue technique. C'est en tout cas le message qu'il a essayé de donner en travaillant sur la motion.

La députée Verte est d'avis que la Ville de Genève doit voter ces crédits pour ces travaux.

Le président dit qu'il faut d'abord effectuer un travail sur le budget d'investissement pour la conservation, puis prendre en compte les charges de

fonctionnement et la répartition entre les entités. Il ne s'agit pas du même budget.

Le député socialiste trouve intéressant de mentionner cet aspect dans cette motion. Le budget de fonctionnement et la terminologie sont plus clairs. Il proposerait un amendement à ce sujet. Concernant la dernière invite, il trouve le terme « étudier » trop faible et demande si l'auteur serait d'accord avec le terme « définir » à la place. Concernant la deuxième invite, il estime que c'est la Ville qui devra voter les crédits d'investissement.

Le député d'Ensemble à Gauche pense qu'il est risqué de dire à la Ville que c'est à elle de tout payer. Il propose une formulation soulignant la nécessité d'entreprendre une discussion.

Le député PLR estime qu'il faut voir ce qui est utile dans l'immédiat. Si l'on vote une motion dans deux ans, ce sera désuet si le projet de loi sur la culture est voté avant. Il faut être efficace et se concentrer sur ce qui est nécessaire quitte à geler le reste.

M. Favre donne quelques précisions sur l'avant-projet de loi évoqué. Le canton ne va pas se décharger de tout au motif que seules certaines institutions figurent dans l'avant-projet de loi. La logique de cet avant-projet de loi était que la stratégie de cofinancement ne soit pas directement incluse dans la loi, mais soit un document distinct et évolutif. D'après les indications reçues par le département, il est possible qu'on doive s'orienter vers un énoncé plus détaillé des différents acteurs dans la loi, plus proche de ce qui est le cas dans la loi sur la répartition des tâches. Cela ne veut pas dire que les institutions non mentionnées dans l'avant-projet de loi ne seront pas dans le projet de loi final. Il faut être prudent avec l'idée de présenter en plénière, dans une motion, ce qu'on veut voir dans le projet de loi, car cela reviendrait à mener les débats sur le projet de loi avant même qu'il soit prêt à être déposé. Les deux invites seront traitées avec diligence, l'intervention sera respectueuse de l'autonomie communale. En 2013 avait eu lieu la première discussion sur l'éventuelle prise de responsabilité cantonale. Il convient de ne pas s'attacher à des questions de chronologie dans les invites. Et d'éviter que cette motion desserve les causes qu'elle voudrait atteindre. Il s'agit d'un travail de concertation.

Un député socialiste comprend, d'un point de vue chronologique, les réserves du département de parler du projet de loi dans cette motion. Cependant, il n'est pas d'accord de ne pas traiter cette motion de manière urgente en plénière, car tout le monde partage la volonté de sauver ce patrimoine. Il y aura aussi un petit effort demandé au canton. Par ailleurs, la Bibliothèque de Genève concerne également la communauté académique. Or,

la commission de l'enseignement supérieur du Grand Conseil a un rôle à jouer en matière universitaire à Genève. Un effort sera demandé au canton. Il s'agit de donner un signal qu'on est prêt à aider, à condition que la Ville s'engage. Enfin, il souligne l'urgence de ce projet de loi sur la culture. Il faudrait que le Conseil d'Etat, l'ACG et les milieux culturels soient satisfaits du travail et qu'on soit précisément informés de l'avancée des travaux pour ne pas devoir recommencer avec un cycle de concertation de cinq ans.

Le président demande si le député du Centre est bien prêt à retirer les amendements.

Un député socialiste aimerait que l'on remplace le terme « étudier » par le terme « définir ».

Un député PLR trouve fort peu acceptable de demander à l'Etat de soutenir les travaux de la Ville. Ce serait le meilleur moyen selon lui faire échouer la motion. La responsabilité de ces travaux est entre les mains de la Ville. Celle-ci doit assumer ses responsabilités. En 2012, un crédit d'étude a été refusé. Des signaux d'alerte ont été lancés au Conseil administratif avant 2011. La Ville doit assumer.

Le député PLR estime nécessaire d'avoir une action à la fois urgente et significative, sans éléments de collusion. Il s'agit d'une urgence de nature liée à la sécurité. On engage la responsabilité de la Ville, on ne peut pas fermer les yeux, il faut agir rapidement, faute de quoi rien ne passera dans les trente prochaines années.

La députée Verte souligne qu'un crédit d'investissement s'inscrirait dans la logique des deux invites. Le plus logique est de demander au Conseil d'Etat d'assurer les travaux indispensables avec la Ville afin de sécuriser le bâtiment abritant le patrimoine genevois sans tarder, et en deuxième lieu de concrétiser la répartition des charges. Il faut faire vite et demander à ce que le canton et la Ville assument ces travaux.

Le député d'Ensemble à Gauche affirme que le problème de la BGE est qu'il s'agit d'une institution qui travaille avec l'université et dont le patrimoine est cantonal. Il est étrange que ce soit la Ville qui s'occupe de cela.

Les députés ont visité les lieux. Ils sont une responsabilité vis-à-vis de ce bâtiment qui, à terme, ne devrait plus être entretenu par la Ville de Genève uniquement.

Un député socialiste est du même avis que le député d'Ensemble à Gauche. La BGE n'est pas une bibliothèque municipale. Elle possède une envelopure et remplit une mission qui va au-delà de la Ville de Genève. L'état de vétusté est un enjeu cantonal. L'enjeu patrimonial majeur demande au

canton d'assumer sa responsabilité. Si le groupe PLR dit que le groupe PLR de la Ville souhaite un financement exclusif de la Ville, il y aurait alors une vraie cohérence. La deuxième invite initiale de la motion parle d'un crédit de rénovation proposé par la Ville de Genève. Un amendement pour la répartition du budget de fonctionnement serait utile. Il est positif que le pouvoir législatif puisse donner une ligne directrice à travers une motion.

Un autre député socialiste estime qu'il y a des enjeux de sécurité majeurs et de conservation de patrimoine, des collections délaissées actuellement. Il faut envoyer un signal à la Ville quant à sa responsabilité. L'envie d'aller de l'avant est là, et il faut maintenant se mettre d'accord sur ces invites qui sont à bout touchant.

Le président craint le fait que toutes les petites modifications demandées vont encore engager pas mal de discussions. Il suggère d'arrêter les débats et de réfléchir entre les groupes pour retravailler ces amendements et ces sous-amendements. Le but est de trouver une unanimité sur cette motion.

Le député du Centre est prêt à se rallier aux amendements proposés, car si l'unanimité n'est pas trouvée, en termes de temporalité, on est repartis pour deux ans.

Le président pense aussi qu'il est primordial d'arriver à une unanimité.

M. Favre dit que, si la commission n'est pas unanime, cette motion risque d'être traitée par le Grand Conseil après le dépôt du projet de loi sur la culture. Il sera alors trop tard pour gérer les questions d'urgence. Même si la motion n'est pas votée, le département a déjà pris l'initiative pour le 2<sup>e</sup> enjeu et en prendra d'autres pour des crédits d'investissement. Il remercie à ce propos le député d'Ensemble à Gauche d'avoir mis à la connaissance du département le projet de délibération en vue d'un crédit d'étude. Si la commission souhaite prendre elle aussi les devants, il faut qu'elle trouve le moyen d'être unanime. Tant les invites du PLR que la proposition socialiste de remplacer le verbe « étudier » par « déterminer » ou « fixer » sont pertinentes pour que la négociation se fasse à ce niveau-là. Il reviendra au Grand Conseil de se prononcer sur un projet bien défini. Si un accord n'est pas trouvé, il faudra renoncer aux motions, car les discussions avec la Ville ne seront pas facilitées.

Le président trouve qu'il faut maintenant arrêter les discussions sur ces motions et demande à chaque groupe de se déterminer en vue de la prochaine séance.

Un député PLR relève qu'il suffit de remplacer « étudier » par « déterminer » dans la 3<sup>e</sup> invite et que l'on peut en rester là.

Un député socialiste pense dans la même direction. Les explications de M. Favre sont intéressantes. On demande à la Ville d'intervenir, mais pas exclusivement. Cela ouvre des discussions pour rénover.

Un député UDC trouve qu'il faut être pragmatique. Il est d'accord avec la proposition d'amendement du groupe PLR.

Le président estime que la commission est dès lors prête à voter et procède au vote :

*1<sup>re</sup> invite*

- *à reprendre la discussion abandonnée au sujet de l'avenir de la Bibliothèque de Genève et de sa congruence avec la Bibliothèque universitaire ;*

Pas d'opposition, adoptée.

*2<sup>e</sup> invite*

Un député PLR propose l'amendement suivant :

- *à intervenir auprès de la Ville de Genève pour s'assurer que les travaux indispensables pour rénover et sécuriser les bâtiments abritant les collections vont être entrepris sans tarder ;*

Pas d'opposition, adoptée.

*3<sup>e</sup> invite*

Le député PLR propose un sous-amendement à son amendement pour la 3<sup>e</sup> invite :

- *à déterminer la répartition des charges entre la Ville de Genève et le canton concernant le budget de fonctionnement de la Bibliothèque de Genève, compte tenu de son utilité pour l'Université de Genève, et à faire rapport au Grand Conseil sur ce point.*

Oui : 15 (4 PLR, 3S, 2 MCG, 2 PDC, 2 Ve, 1 UDC, 1 EAG)

Non : –

Abstentions : –

L'amendement est accepté.

Le président met aux voix l'ensemble de la M 2665 ainsi amendée :

Oui : 15 (4 PLR, 3 S, 2 MCG, 2 PDC, 2 Ve, 1 UDC, 1 EAG)

Non : –

Abstentions : –

**La M 2665, telle qu'amendée, est acceptée à l'unanimité.**

*Catégorie de débat préavisée : Extraits III*